

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
&
COMITÉ DE COORDINATION CCAS
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

DÉCLARATION FO ÉNERGIE

Rapport de la Cour des comptes sur la CCAS

Le contrôle de la Cour des comptes, menée sur plusieurs mois et portant sur plusieurs exercices de la CCAS a pris fin.

FO Énergie a été attentive à l'enquête menée, nous avons d'ailleurs été invités par la Cour des comptes à réagir à la suite de l'extrait du rapport. Le 13 avril, nous avons donc communiqué nos observations.

Concernant le rapport définitif relatif aux activités sociales des Industries Electriques et Gazières sur la période 2010-2022, celui-ci nous a été communiqué très tardivement, reflétant ainsi le traitement du majoritaire envers les autres organisations syndicales.

Ce rapport comporte 17 recommandations à l'attention de la CCAS. Et certaines d'entre elles vont dans le sens de nos interpellations au sein des différentes instances de la CCAS.

Selon la Cour des comptes, ces recommandations sont cruciales pour une amélioration du salaire différé de nos personnels actifs et pensionnés, et pour la pérennité de nos activités sociales.

Nous déplorons que la direction de la CCAS refuse de manière dogmatique d'entendre nos nombreuses interpellations en commissions ou lors des instances précédentes, car ce rapport met en évidence la nécessité d'agir rapidement et de mettre un terme à cette fuite en avant qui met en péril les activités sociales et ne permet pas aux personnels de bénéficier du salaire différé qui leur est dû.

Nous tenons à rappeler notre attachement indéfectible à l'article 25 du statut du personnel des IEG. Les moyens humains mis à disposition par les employeurs, dans un cadre de cohérence, en fonction de la réalité, doivent répondre aux différentes missions qui incombent au fonctionnement des activités sociales.

Pour FO Énergie, une vigilance sera portée quant au maintien de la gestion pour toute ou partie faite par des élus de proximité. La réduction du nombre de CMCAS n'est pas envisageable, car cela générerait une inégalité de traitement pour les bénéficiaires des activités sociales et notamment ceux des territoires éloignés.

Nous réaffirmons une nouvelle fois qu'un audit de l'ensemble du patrimoine CCAS est primordial (y compris les holdings et les SCI). Il permettra enfin d'avoir une vision exacte du nombre des biens, de constater leur état, et de prendre les décisions adéquates et pragmatiques par rapport à ces biens, aux investissements à réaliser ou aux cessions à effectuer.

Le rapport souligne la nécessité d'une révision de la politique assurantielle de la CCAS. Sur ce point, nous avons déjà exprimé le fait qu'un accompagnement par de vrais gestionnaires de ce domaine et une mise en concurrence sont impératifs pour obtenir de meilleures garanties à des prix accessibles. Cette ouverture du marché doit, par ailleurs, s'appliquer dans chaque domaine géré par la CCAS. Les électriciens et gaziers doivent pouvoir bénéficier de produits compétitifs par le biais de la CCAS, aujourd'hui ce n'est clairement pas le cas et la direction de la CCAS doit se poser les bonnes questions dans ce domaine également.

En ce qui concerne la restauration méridienne, nous insistons sur la nécessité de garantir une égalité de traitement de l'ensemble des agents des IEG. Attachés à la PERS 793 et à la participation des employeurs, nous revendiquons la généralisation du chèque restaurant quand les salariés ne bénéficient d'aucune solution de restauration méridienne ni de participation des employeurs. Nous ne pouvons que déplorer la triste évolution de la restauration méridienne de la CCAS au sein des IEG qui laisse sur le carreau de nombreux personnels et de nombreux salariés de ces restaurants.

En conclusion, FO Énergie estime que la direction de la CCAS doit prendre ses responsabilités et assumer ses décisions face à la Cour des comptes, mais avant tout auprès des bénéficiaires.

FO Énergie refuse de s'associer au projet de réponse proposé par cette direction alors que les décisions adoptées durant les mandats précédents au sein des instances de la CCAS l'ont été par le majoritaire, et souvent grâce à la voix prépondérante du président. Drôle de vision de la pluralité du majoritaire, qui consiste à n'écouter personne, mais à demander de l'aide quand il se fait prendre la main dans le pot de confiture!

FO Énergie est convaincue qu'une gestion rigoureuse est indispensable pour réduire les coûts, que ce soit au niveau des charges de structure, des contrats d'achats nationaux ou des prestataires. Les frais de gestion et de fonctionnement sont encore à un niveau trop élevé pour permettre de proposer aux bénéficiaires et au plus grand nombre d'entre eux des activités sociales répondant à leurs attentes. De plus, la gestion financière de ces dernières années met clairement en péril la pérennité des activités sociales, ne rien faire risque d'acter la fin des activités sociales telles que définies à l'article 25 du statut national et pour FO Énergie cela n'est pas envisageable.

Comme nous l'avons dit en introduction, certaines des conclusions de ce rapport ne sont pas fondées et ne vont pas dans le sens de l'intérêt des personnels des IEG, d'autres soulignent la nécessité d'une amélioration de gestion. Sur ce point, nous n'avons pas besoin de la Cour des comptes pour en faire le constat, nous le faisons à chaque instance au sein de la CCAS et déplorons que rien ne soit mis en œuvre pour permettre enfin aux personnels des IEG de bénéficier enfin de leur salaire différé!